



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Direction générale Développement organisationnel et services
Direction Ressources humaines
La directrice

Son Excellence Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur
Représentant(e) permanent(e) de l'État membre auprès de
l'Union européenne

(par courriel)

Bruxelles, le 4 décembre 2025

Objet: Détachement sans frais, auprès du secrétariat général du Conseil, d'un(e) expert(e) national(e) dans le domaine de la mise au point juridico-linguistique de projets d'actes juridiques en allemand

Réf.: SNE/06/2025 (JUR.7.B.DE-NL) - 1 poste (505486)

Madame, Monsieur

La direction Qualité de la législation (DQL), qui fait partie du service juridique du Conseil, a pour mission d'assurer le contrôle de la qualité rédactionnelle des actes juridiques du Conseil européen et du Conseil et la vérification juridico-linguistique de la concordance entre les versions dans toutes les langues officielles de l'Union. Le secrétariat général du Conseil (SGC) recherche un(e) expert(e), détaché(e) sans frais, pour renforcer l'équipe de juristes-linguistes de langue allemande de la DQL.

Au cours de son détachement, la personne retenue aura la possibilité de travailler sur des actes juridiques qui auront un effet direct sur l'avenir de l'Europe, d'interagir avec des parties prenantes internationales importantes et de participer à des négociations à haut niveau dans un environnement dynamique et collaboratif. En outre, le SGC reconnaît l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et propose des horaires flexibles ainsi que la possibilité de travailler à distance une partie du temps pour répondre aux besoins tant personnels que professionnels.

La description du poste, qui détaille les qualifications et l'expérience requises, figure en annexe.

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. Veuillez noter qu'en application de l'article 5 de la décision (UE) 2015/1027 du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans.

La personne retenue devrait idéalement prendre ses fonctions au secrétariat général du Conseil d'ici au **1^{er} mars 2026**.

Les conditions du détachement sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts détachés auprès du secrétariat général du Conseil (décision (UE) 2015/1027 du Conseil, JO L 163 du 30.6.2015, abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les expertes et experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Conformément à l'article 6 de cette décision, l'employeur de l'expert(e) doit continuer de rémunérer l'intéressé(e) et d'assurer l'ensemble de ses droits sociaux, en particulier en matière de sécurité sociale, d'assurance et de retraite.

En outre, en vertu de l'article 1^{er} de cette décision, les articles 18, 19 et 20 ne sont pas applicables aux expertes et experts détachés sans frais. En pratique, les expertes et experts détachés sans frais n'ont droit à aucune indemnité ni remboursement de frais de voyage de la part du secrétariat général du Conseil.

Les États membres sont invités à proposer des candidats et candidates qualifiés pour ce poste.

Les actes de candidature devront préciser le ou les points de contact nationaux responsables pour chaque candidature. Les actes de candidature devront être accompagnés d'un curriculum vitae précisant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent et les diplômes ou autres titres obtenus, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard le **30 janvier 2026 à 12 heures HEC**, à l'adresse suivante:

seconded.national.experts@consilium.europa.eu.

Le service compétent et la direction des ressources humaines examineront conjointement les demandes reçues et décideront quels candidats et candidates seront retenus dans une première sélection. Les candidats et candidates retenus devront passer une épreuve écrite et seront ensuite invités à des entretiens. L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le secrétariat général du Conseil pourra également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat général du Conseil en s'adressant à M. Sven Sipos, chef d'unité (tél. +32 (0)2 281 6145, courriel: sven.sipos@consilium.europa.eu).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

[signé par voie électronique]

Rebekka Wiemann

Annexes

Annexe 1 – Description du poste

**Expert(e) national(e) détaché(e) (END) sans frais
auprès du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

**Service juridique du Conseil
Direction Qualité de la Législation**

Réf.: SNE/06/2025 (JUR.7.B.DE-NL) - 1 poste (505486)

Description de poste

A. Principales tâches et responsabilités

En tant que juriste-linguiste de langue allemande à la direction Qualité de la législation, l'expert(e) sera appelé(e) à:

- réviser les versions allemandes des projets d'actes juridiques;
- contrôler la concordance entre toutes les versions linguistiques des projets d'actes juridiques à adopter par le Conseil;
- fournir des avis et proposer des améliorations en ce qui concerne la qualité rédactionnelle et la concordance linguistique des projets d'actes juridiques et d'accords internationaux;
- entretenir des contacts réguliers avec les conseillers et conseillères juridiques ainsi qu'avec des administrateurs et administratrices d'autres directions générales du SGC et de la Commission européenne, avec les juristes-linguistes du Parlement européen et avec les expert(e)s des États membres;
- participer aux réunions de mise au point avec les expert(e)s des États membres;
- participer à d'autres travaux du service juridique.

B. Conditions générales

Conformément à la décision¹, le ou la candidat(e) doit:

- être au service de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel, depuis au moins douze mois avant son détachement;
- rester au service de son employeur durant toute la durée du détachement;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans à temps plein dans des fonctions administratives, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, en rapport avec les fonctions qui lui sont confiées;
- être ressortissant(e) d'un des États membres de l'Union européenne;
- avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue pour l'accomplissement de ses tâches.

¹ Décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts détachés auprès du secrétariat général du Conseil.

C. Qualifications et expérience

Les candidats et candidates doivent:

- être titulaires d'un diplôme en droit délivré par une université allemande ou autrichienne ou posséder une expérience professionnelle équivalente dans le domaine du droit;
- avoir une parfaite connaissance de la langue allemande ainsi qu'une excellente connaissance de l'anglais; une bonne connaissance du français constituerait un atout;
- avoir une connaissance approfondie du fonctionnement et des procédures de l'UE et une bonne connaissance du droit de l'UE.

D. Compétences requises

- Bon esprit d'équipe, attitude positive et état d'esprit favorable à l'apprentissage
- Capacité à communiquer clairement et à collaborer avec les parties prenantes internes et externes
- Bonnes capacités relationnelles
- Capacité à combiner un sens aigu de l'initiative et le souci du détail, à obtenir des résultats de grande qualité et à respecter les délais

E. Habilitation de sécurité

Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE/EU SECRET. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le candidat ou la candidate auprès de ses autorités compétentes avant le détachement auprès du secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement du candidat ou de la candidate en tant qu'expert(e) national(e).

Le SGC est attaché à la diversité et à l'inclusion. Nous recherchons activement la diversité et promouvons l'inclusion au sein de notre personnel. Le SGC est ouvert à toutes les différences liées à des caractéristiques géographiques et démographiques ou à des identités, et nous croyons fermement que la diversité enrichit nos perspectives, améliore notre performance et accroît notre bien-être. Aussi, nous encourageons vivement les candidatures de toutes les personnes qualifiées issues d'horizons divers, sur la base géographique la plus large possible parmi les États membres de l'UE.

Veuillez trouver ici le [lien](#) vers la déclaration de confidentialité concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

